



# CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 27/03/2024 à 18 heures 30 minutes  
En Mairie

## **Présents :**

Mme BLY Natacha, Mme CABOT Evelyne, M. CAHARD Jacques, M. DIEUDONNÉ Philippe, Mme FEVRE Frédérique, Mme HELIE Marie-Aude, M. KOWALCZYK Jean-Michel, M. MAINGOT Alexis, M. PARIS Frédéric, Mme PESQUEUX Yolande, Mme SECK Tatiana

## **Procuration(s) :**

M. DUGATS François donne pouvoir à Mme HELIE Marie-Aude, M. DUBREUIL Alban donne pouvoir à Mme BLY Natacha, Mme COUSIN-LEPOITTEVIN Aurélie donne pouvoir à M. CAHARD Jacques

## **Absent(s) :**

## **Excusé(s) :**

Mme COUSIN-LEPOITTEVIN Aurélie, M. DUBREUIL Alban, M. DUGATS François, M. PARIS Damien

**Secrétaire de séance** : Mme SECK Tatiana

**Président de séance** : M. CAHARD Jacques

**Date des convocations** : 20/03/2024

## **Ordre du jour :**

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2024
- 2- Vote du Compte de Gestion 2023
- 3- Vote du Compte Administratif 2023
- 4- Affectation des résultats 2023
- 5- Travaux de voirie – Programme 2024
- 6- Questions diverses

### **1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2024**

Le procès-verbal du conseil municipal du 7 février 2024 a été envoyé par courrier électronique aux conseillers municipaux. Sans question ni remarque, il est approuvé à l'unanimité.

### **2 - Vote du Compte de Gestion 2023**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier payeur à la clôture de l'exercice. Monsieur le Maire vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures. Le compte de gestion doit être voté en même temps que le compte administratif. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2023, établi par le trésorier municipal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **3 - Vote du Compte Administratif 2023**

Monsieur le Maire s'étant retiré, Madame Yolande PESQUEUX, doyenne de l'assemblée, présidente de la séance, donne acte de la présentation faite du compte administratif 2023 de la commune et donne lecture de la note de présentation brève et synthétique. Elle reconnaît la sincérité des écritures et arrête les résultats

définitifs tels que résumés ci-dessous :

<b>En section d'investissement :</b>		
Dépenses	Prévu :	1 000 015,34 €
	Réalisé :	514 127,44 €
	Reste à réaliser :	185 595,00 €
Recettes	Prévu :	1 000 015,34 €
	Réalisé :	590 503,30 €
	Reste à réaliser :	193 350,00 €
<b>En section de fonctionnement :</b>		
Dépenses	Prévu :	1 023 237,05 €
	Réalisé :	845 647,61 €
	Reste à réaliser :	- €
Recettes	Prévu :	1 023 237,05 €
	Réalisé :	1 013 441,69 €
	Reste à réaliser :	- €
<b>Résultat de clôture de l'exercice :</b>		
<b>Section d'investissement :</b>		<b>76 375,86 €</b>
<b>Section de fonctionnement :</b>		<b>167 794,08 €</b>
<b>Résultat global :</b>		<b>244 169,94 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2023.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### 4 - Affectation des résultats 2023

Le Conseil municipal, après avoir approuvé, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2023, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le Compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	64 373,03 €
- Un excédent reporté de :	103 421,05 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	167 794,08 €
- Un excédent d'investissement de :	76 375,86 €
- Un excédent des restes à réaliser de :	7 755,00 €
Soit un excédent de financement de :	84 130,66 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : Excédent :	167 794,08 €
<b>Affectation complémentaire en réserve (1068)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat reporté en fonctionnement (002)</b>	<b>167 794,08 €</b>
<b>Résultat d'investissement reporté (001) Excédent</b>	<b>76 375,86 €</b>

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### 5 - Travaux de voirie - Programme 2024

Monsieur le Maire-adjoint informe les membres présents qu'une seule société a répondu à sa demande de devis pour les travaux de voirie malgré de nombreuses relances et certainement en raison du peu d'intérêts portés par les entreprises sur ce types d'interventions. En effet, les demandes portent sur des réparations de voirie. Il propose de reporter la question afin d'être en possession d'autres devis. Les membres présents acceptent ce report.

Question retirée.

#### 6 - Questions diverses

Sans remarque ni question, Monsieur le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 21h.

Fait à Valliquerville, le 28 mars 2024.

Le Secrétaire de séance,



Le Maire,

